

Ecole de Blanquer : attention danger !

La loi pour l'école de la confiance est en train d'être votée, elle complète la réforme du bac et des lycées. Elle transforme en profondeur le fonctionnement de l'école.

Les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPESF)

La possibilité est donnée aux préfets, sur proposition du conseil départemental et des communes « d'associer les classes d'un collège et une ou plusieurs écoles situées dans son secteur de recrutement » au sein d'un même établissement (complément à l'article 6). Cet établissement est dirigé par un chef d'établissement, le principal du collège, assisté par des chefs d'établissement adjoints, dont au moins un chargé du premier degré (des écoles).

Personne n'a été consulté, ni le conseil d'État, ni les syndicats d'enseignants, ni les instances représentatives des élus locaux. Une hiérarchie nouvelle s'installe où les projets des écoles primaires pourront être refusés par le chef d'établissement. Comment vont s'organiser les relations avec les familles ?

La scolarité obligatoire à partir de 3 ans, quelles conséquences pour le secteur public ?

L'article 2 rend la scolarité obligatoire à partir de trois ans. Dans les faits, la quasi-totalité des enfants sont scolarisés à partir de 3 ans donc on pourrait croire que ça ne changera rien. Pourtant, cela risque d'avoir des conséquences bien concrètes car les municipalités seront obligées de financer la scolarité à trois ans y compris dans les écoles privées (l'obligation était placée à six ans précédemment), dont les services d'ATSEM. A moyens constants, elles devront partager avec le privé ce qu'elles octroient actuellement aux écoles publiques.

Le surcoût pour une commune comme Grenoble est d'environ 500 000 €.

L'inclusion des enfants porteurs de difficultés

Le Chapitre IV fait illusion car il contient des modifications et des ajouts d'articles concernant l'« école inclusive ». Mais il n'est jamais question de l'amélioration de la qualité des services du personnel d'accompagnement (AVS, Auxiliaire de vie scolaire, et AESH, Accompagnement des élèves en situation de handicap). La mise en place des PIAL (pilotage des AESH par les chefs d'établissements) entraînera une aggravation de la précarité et une « école inclusive » à moindre coût.

L'évaluation du système scolaire

Remplacement du CNESCO (ancien conseil d'évaluation) par une instance dont trois quarts des membres sont nommés par le ministre. *Blanquer casse le thermomètre pour donner la température.*

Les réformes du bac et des lycées général, technologique et professionnel

Cette réforme instaure une offre de formation réduite, une réduction du temps de formation, une avalanche d'épreuves en 1 ère et T le, une augmentation massive des effectifs élèves par classe, des programmes encyclopédiques et élitistes imposés sans concertation.

L'orientation précoce dès la seconde et la sélection généralisée induite par parcoursup

Consécration de la sélection sociale dans l'accès aux universités et aux différentes filières du supérieur.

Quelle considération pour les enseignants ?

L'article 1 remet en cause la liberté d'expression des enseignants en dehors de leur fonction.

L'article 14 accorde aux **assistants d'éducation** (= actuels surveillants des collèges par exemple) préparant le concours la possibilité d'enseigner. Cette mesure permet une embauche à bas prix d'un personnel non encore qualifié pour se voir confier la responsabilité d'une classe.

Le principe d'égalité est remplacé par la concurrence...

...entre établissements, entre disciplines, entre personnels et entre élèves. L'égalité des chances sur tout le territoire est remise en cause avec un appauvrissement de l'offre de formation en zone rurale.

POUR CONCLURE

Notre gouvernement, notre ministre jouent constamment un double jeu. D'un côté il s'agit de flatter l'opinion, la presse, les enseignants, les parents, et de l'autre tout est construit pour appliquer une logique comptable et pour limiter la concertation, la liberté pédagogique des enseignants et l'engagement des parents d'élèves. Derrière la communication du gouvernement se cache le démantèlement des services publics via la « loi de transformation de la fonction publique ».

Les enseignant-e-s réuni-e-s en assemblée générale le 03/04/2019 avec le soutien de

